



> Calendrier général du concours

Le concours s'organise en deux étapes successives :

- phase 1 : sélections au niveau académique, à l'issue desquels 1 titre « papier » et 1 titre « en ligne » (site, blogs d'information, webradio, webtv) maximum sont retenus par catégorie
 - phase 2 : les journaux sélectionnés dans les académies participent au concours national, à l'issue duquel quatre titres par catégorie seront primés (3 journaux imprimés et 1 média en ligne).
-
- Janvier 2017 : ouverture des inscriptions sur le site académique : <http://www.ac-grenoble.fr/action.culturelle/blogWP/category/actualites/domaine/education-aux-medias-clemi/>
 - 27 mars 2017: date limite d'envoi des fiches d'inscription et des médias imprimés ou en ligne
 - Jury académique : fin avril 2017
 - Remise des prix académiques : mai-juin 2017

Phase nationale du concours Médiatiks :

- Envoi des sélections par le jury académique : 28 avril 2017
- Résultats des grands prix Médiatiks : 17 mai 2017 (sur le site du Clemi national)
- Remise des grands prix : 7 juin 2017

> Public du concours

Le concours est ouvert à tous les journaux imprimés sur papier et aux sites ou blogs d'information, webradio, webtv, réalisés dans le courant de l'année scolaire 2016/2017, par des élèves de la maternelle au lycée inscrits dans des établissements publics et privés sous contrat relevant du Ministère de l'Éducation nationale et du Ministère de l'Agriculture.

Les journaux et médias en ligne participants sont répartis dans quatre catégories, identiques aux niveaux national et académique :

- « Ecole » : école maternelle, élémentaire, primaire, REP
- « Collège » : Collège, SEGPA, 3e DP, RAR
- « Lycée » : Lycée d'enseignement général, lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel, lycée agricole, CFA
- « Autres établissements » : EREA, IME, IMP, ULIS, classe d'hôpital ou d'établissement pénitentiaire, maison rurale...

> Modalités de participation

Les classes participantes sont invitées à proposer un média scolaire, c'est-à-dire un projet s'inscrivant dans un rapport au public dans la durée et dans une certaine périodicité, imprimé ou numérique. Les premiers numéros, premiers posts ou premières émissions s'inscrivant dans cette perspective sont encouragés à participer également.

- ✓ Lors de l'inscription au concours académique **pour les journaux imprimés**, les rédactions d'élèves et/ou leurs enseignants devront envoyer obligatoirement :
- le bulletin d'inscription / fiche renseignements dûment rempli ; la signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation du présent règlement.
- **3** exemplaires d'un des numéros du journal parus au cours de l'année 2016/2017

A adresser **au plus tard le 27 mars 2017**
par courrier à :

DAAC-CLEMI de l'académie de Grenoble
Canopé
11 avenue du Général Champon
38000 Grenoble
Avec la mention « Concours Médiatiks 2017 » sur l'enveloppe

NB: les journaux reçus ne seront pas retournés et seront versés au dépôt pédagogique du CLEMI.

- ✓ Lors de l'inscription au concours académique **pour les médias en ligne**, les rédactions d'élèves et/ou leurs enseignants devront envoyer obligatoirement :
- le bulletin d'inscription / fiche renseignements dûment rempli; la signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation du présent règlement. (attention, documents différents pour les publications imprimées et les médias en ligne)
- L'adresse internet de consultation en ligne du média

A adresser **au plus tard le 27 mars 2017**

par mail à :

ce.clemi@ac-grenoble.fr

en précisant en objet : « concours Médiatiks 2017 »

> Critères de sélection du jury

Les journaux participants seront sélectionnés selon les critères suivants, identiques aux niveaux national et académique :

Journaux imprimés :

- **qualités rédactionnelles** : contenu, style, analyse / réflexion
- **qualités visuelles** : maquette et mise en page, création graphique, illustrations
- **identité du journal** : personnalité et originalité
- **responsabilité** : signature des articles, identification et respect des sources, mentions obligatoires
- **nature du projet** : liberté d'expression des élèves, démarche d'élaboration, citoyenneté, prise en compte des lecteurs

Médias en ligne :

Peuvent participer, les productions multimédias collectives sur le web, sites et blogs d'information sur toutes plates-formes quel que soit leur type d'hébergement dont le contenu est produit par les élèves.

L'actualité au sens large (actualité extrascolaire, actualité de la classe ou de l'établissement, actualité locale, actualité nationale et internationale) doit figurer parmi les sujets traités dans ces productions.

Le contenu soumis au concours académique ou national doit être produit ou actualisé dans le courant de l'année scolaire 2016/2017

Sont exclus de cette catégorie : les fichiers PDF accessibles en ligne, quel que soit le mode de consultation (ex: liseuse) qui relèvent de la catégorie des journaux imprimés. S'ils veulent participer, ils doivent donc être imprimés au nombre d'exemplaires demandés (3) et adressés aux organisateurs du concours dans une catégorie « papier ».

En cas de doute sur l'opportunité d'accepter une candidature dans cette catégorie, le jury académique est souverain et sans appel.

- **navigation et ligne éditoriale** : existence et visibilité d'une ligne éditoriale, utilisation des fonctionnalités de classement et indexation des contenus.
- **contenu** : qualité des traitements, de l'analyse et de la réflexion, présentation et contextualisation des contenus multimédias, création et originalité, qualité visuelle, implication personnelle, expression d'opinions, illustration, multimédia, fréquence de la production.
- **interactivité et communication** : prise en compte des commentaires, ouverture sur le web, présentation de l'équipe de rédaction et du projet, possibilité de contacter la rédaction.
- **responsabilisation et citoyenneté** : signature des publications, présence des mentions légales, crédits photographiques, caractère collectif du projet, implication et responsabilisation des élèves, liberté d'expression.

Une « fiche conseils » pour chaque journal

Publication imprimée ou média en ligne, primé ou non, chaque rédaction participante se verra retourner une fiche conseils réalisée par les jurys académiques, conçue pour apporter des conseils et des pistes de réflexion. Retrouvez les critères de sélection détaillés dans ces fiches conseils.

> Prix et dotations

Prix et sélection dans les académies

En participant aux sélections académiques, chaque journal peut être retenu pour le concours national pour lequel il représentera son académie.

En plus de la participation au concours national, les rédactions primées au niveau académique se verront offrir la possibilité d'obtenir gratuitement la [Carte de presse jeune](#), délivrée par l'association Jets d'encre.

Les écoles, collèges et autres établissements lauréats se verront offrir un mois d'abonnement au Journal des enfants.

Les lycées lauréats recevront 1 album offert par Reporters sans frontières.

La radio Sunalpes offre des places pour participer à des ateliers « découverte de la radio » à Seynod (74)

Prix nationaux

La remise des prix nationaux aura lieu à Paris, en présence des représentants des élèves et des professeurs des établissements primés.

> Composition des jurys

Les décisions des jurys académiques et nationaux seront sans appel.

Jurys académiques

Dans les académies, les jurys peuvent être composés de représentants du [CLEMI](#) et de [l'association Jets d'encre](#), de représentants de [l'ARPEJ](#) et de la presse quotidienne régionale, de représentants du Rectorat, de la DAAC, d'anciens journalistes lycéens, de représentants des [instances de la « Vie lycéenne »](#), de représentants des partenaires au niveau académique, etc.

Jury national

Au niveau national, le jury sera constitué de représentants du [CLEMI](#), de [l'association Jets d'encre](#), de [l'ARPEJ](#), de représentants des [instances de la « Vie lycéenne »](#), de journalistes professionnels, de représentants des partenaires nationaux et de personnalités, ainsi que des équipes primées comme meilleur journal au plan national l'année précédente.